

1. Missions

- Réaliser les opérations techniques de taille en hauteur, d'abattage ou de soins aux arbres et arbustes dans les parcs et jardins, le long des voiries ou à proximité des infrastructures de transport et d'énergie, notamment.
- Caractériser l'état physiologique et sanitaire des arbres et identifier les arbres à élaguer, les contraintes et conditions d'intervention.
- Maîtriser les techniques de grimpe.

2. Formations

- Il existe de nombreuses formations qui permettent de devenir Élagueur :
 - Bac pro aménagements paysagers ou forêt.
 - BTSA aménagements paysagers.
 - CS Arboriste Élagueur.
 - CS – option Gestion des arbres d'ornement.

3. Débouchés

- Après plusieurs années d'activité, l'élagueur peut se diriger vers des fonctions de management et évoluer ou se reconverter en tant que chef d'équipe/chef de chantier ou conducteur/conductrice de travaux paysagers.

4. Salaire

- Le salaire moyen d'un élagueur se situe entre 1801€ et 2500 €* brut/ mois.
- Le salaire débutant d'un élagueur est généralement compris entre 1801 € et 2150€* brut /mois selon l'activité.

* Montants variables selon la zone géographique, hors primes.

5. Les + à avoir

- Apprécier le travail en extérieur et la nature.
- Apprécier l'activité physique et posséder une bonne condition physique.
- Faire preuve de calme et de réflexion.
- Respecter impérativement les règles de sécurité.

